



**SYNDICAT CGT
COMMERCE DISTRIBUTION SERVICES
Du PUY de DÔME**

**Madame La préfète
Préfecture du Puy-de-Dôme
18 Boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FD Cedex 01**

A Clermont-Fd, le 19 Mars 2020

Courrier transmis par e-mail

Madame la Préfète,

Nous sollicitons votre bienveillance une intervention immédiate de vos services en vue de faire cesser un trouble manifeste à la santé publique.

Le monde, notre pays, traversent une crise sans précédent. L'urgence est aujourd'hui à protéger la santé de toutes et tous et à assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Dans tous les secteurs assurant la satisfaction des besoins vitaux, les salarié-es sont à leur poste de travail dans des conditions de difficulté croissante. C'est notamment le cas des personnels de santé, de ceux des services de l'État, des transports, de l'énergie, des sapeurs-pompiers, des salariés du commerce, de la logistique, de l'agroalimentaire, de l'eau, des agents de propreté, des éboueurs, des personnels de crèche qui assurent la garde des enfants de celles et ceux qui sont au travail.

Le gouvernement et les employeurs doivent tout faire pour fournir, sans délai, les équipements de protection indispensables à celles et ceux qui travaillent. Ce qui est bien loin d'être le cas en l'espèce puisqu'il y a pénurie d'équipement et les moyens pris sont très en deçà eu égard à la gravité de la situation.

Notre organisation syndicale a constaté sur le département des situations inacceptables. En effet, des cas d'infection au Covid-19 sur des salariés en poste ont été signalés notamment au sein de l'hypermarché INTERMARCHÉ de Le Cendre et Combronde alors qu'aucun matériel de protection n'a été mise à disposition du personnel. Bon nombre de ces salariés a été en contact avec le personnel contaminé mais rien n'a été prévu pour eux tant que ces derniers ne présentent pas de symptômes grippaux. Toutefois, l'anxiété liée à l'exposition à ce risque et surtout l'absence de mesure concrète de moyens de

protection prises à l'égard des salariés amène ces derniers à se retirer de leur poste de travail et donc à être exposés à des sanctions disciplinaires.

Un cas similaire se produit actuellement sur l'hypermarché CORA de Lempdes.

Parce que la recherche du profit a encore moins de sens qu'à l'accoutumée, **la CGT du Puy-de-Dôme demande l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population.** Il en va de la santé des salariés, de leurs familles mais aussi de la santé de l'ensemble du public.

A ce titre, nous vous mettons en demeure **d'ordonner la fermeture immédiate de toutes les entreprises du département dont l'activité ne répond pas aux besoins essentiels de la population**, tels que JARDILAND, BOTANIC, GAMM VERT, DELBARD, etc... ainsi que la fermeture de tous les établissements de commerce alimentaire où des foyers infectieux ont été signalés, tel que ceux signalés ci-dessus.

En espérant que le bon sens et la raison l'emporteront et dans l'attente de votre urgente intervention, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de toute notre considération.

M. Christophe BOUCHEIX
Secrétaire général adjoint CGT Commerce 63

Handwritten signature of Christophe Boucheix in black ink, written over a light blue grid background.

M. Dominique HOLLE.
Secrétaire général CGT Commerce 63

Handwritten signature of Dominique Holle in blue ink, written over a light blue grid background.

Copie à l'ARS et la DIRECCTE